



KAHNAWAKE

DESCRIPTION

La réserve de Kahnawake est constituée d'une partie du lot 1 du cadastre de la seigneurie du Sault-Saint-Louis.

Elle s'étend sur 4 805 hectares.

LOCALISATION

La réserve est située à 8 kilomètres au sud-ouest de Montréal, sur la rive sud du lac Saint-Louis.

HISTORIQUE FONCIER

29 mai 1680 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5481-169

Concession par lettres patentes par Louis XIV, roi de France, aux religieux de la Compagnie de Jésus, d'une terre nommée Le Sault à commencer à une pointe vis-à-vis les rapides Saint-Louis en montant le long du lac et s'étendant sur deux lieues de front par deux lieues de profondeur avec deux îles, îlets et battures qui se trouvent devant la dite terre. Cette terre est concédée pour le bénéfice des Iroquois et en cas d'abandon de ces derniers, la concession reviendrait au roi.

31 octobre 1680 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5482-169

Concession, par le gouverneur de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac et Jacques Duchesneau, intendant, aux pères de la Compagnie de Jésus d'une terre d'une lieue et demie de front à partir de la terre nommée Le Sault en allant vers la seigneurie de Châteauguay par deux lieues de profondeur aux conditions énoncées dans la concession du 29 mai 1680. Les pères de la Compagnie de Jésus avaient un an à compter de la date de l'acte de concession pour obtenir les lettres patentes du roi.

3 janvier 1762 - VISUALISATION DU DOCUMENT ORIGINAL POSSIBLE SUR ILRS

Jugement du général Gage

Par ce jugement, les deux concessions de 1680 sont regroupées en une seule. Ce jugement déclare que les terres en possession des Indiens reviendront à la Couronne britannique en cas d'abandon par les Indiens. Voir *Treaty and Surrender*, vol. 2, p. 304.

1680-1762

Concessions à des censitaires par les religieux de la Compagnie de Jésus dans la partie sud de la seigneurie du Sault-Saint-Louis.

22 mars 1762 - VISUALISATION DU DOCUMENT ORIGINAL POSSIBLE SUR ILRS

Jugement du gouverneur de Montréal et de son conseil militaire, reconnaissance de l'usufruit au bénéfice des Indiens et ratification des titres accordés aux censitaires dans la partie sud de la seigneurie du Sault-Saint-Louis.

31 juillet et 24 septembre 1762 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 1435

Procès-verbal de bornage de l'arpenteur Jean Peladeau ordonné par le général Gage pour fixer la ligne entre la seigneurie du Sault-Saint-Louis et la seigneurie de La-Prairie-de-la-Madeleine. Il semble, d'après la lecture du procès-verbal de Jean Péladeau, que les bornes implantées par ce dernier l'ont été à l'endroit d'anciennes bornes.

15 septembre 1769 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5486-169

Rapport d'arpentage de John Collins

Ce dernier arpente la ligne entre les seigneuries du Sault-Saint-Louis, de La-Prairie-de-la-Madeleine et de La Salle.

6 décembre au 12 décembre 1815 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5485-169

Procès-verbal de réarpentage

L'arpenteur Jean-Baptiste Larue avait été mandaté pour tirer la ligne entre les seigneuries de Châteauguay et du Sault-Saint-Louis. Il mentionne dans son rapport avoir vu deux bornes de pierre, dont une près du lac Saint-Louis portant les armes de Sa Majesté britannique et l'année " 1773 ". Ces bornes de pierre auraient été posées le 26 juin 1773 par John Collins, assistant de l'arpenteur général.

16 mai 1850 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5484-169

Résolution du conseil de bande

Dans cette résolution, les Grands Chefs de la tribu iroquoise du Sault-Saint-Louis consentent à ce que la *Compagnie de chemin de fer du lac Saint-Louis* acquière les terrains nécessaires à la construction d'une voie ferrée. Au cas où la compagnie cesserait ses activités, le terrain reviendrait aux Indiens.

18 décembre 1854

Adoption de l'*Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* (18 Victoria, chapitre 3). Cette nouvelle loi permet aux censitaires d'accéder à la libre propriété.

1er décembre 1860

Élaboration du cadastre abrégé de la seigneurie du Sault-Saint-Louis. Compilation des censitaires accédant à la libre propriété dans la partie sud de la seigneurie.

15 avril 1867 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5487-170

Livre de renvoi officiel de la partie de la seigneurie du Sault-Saint-Louis appartenant aux Indiens. Cette partie devient le lot 1 de la seigneurie du Sault-Saint-Louis. La superficie mentionnée est de 10 979,37 acres.

L'emprise du chemin de fer de la *Montreal & Champlain Railroad Company* devient le lot 2. La superficie indiquée est de 33,11 acres. Y a-t-il eu expropriation en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les chemins de fer*? Aucun document n'a été trouvé en ce sens, ni au sens du droit de retour comme terre de réserve en vertu de l'article 96.1 de la *Loi sur les transports au Canada*.

1er juillet 1867 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14591

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* (aujourd'hui appelé *Loi constitutionnelle de 1867*) confirme la compétence du gouvernement du Canada sur les Indiens et sur les terres qui leur sont réservées.

9 novembre 1887 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5490-170

Parcelle de terrain cédée par Jacques Philips et son épouse au gouvernement du Canada pour la construction d'une église. Voir *Treaty and Surrender*, vol. 1, p. 206.

17 février 1888 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5491-170

Décret en conseil du gouvernement du Canada autorisant la vente du terrain occupé par le chemin de fer de l'*Atlantic & North-West Railway Company*. Superficie indiquée : 50,9 acres.

23 février 1888 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5491-170

Lettres patentes 8843, vente par le gouvernement du Canada à la compagnie *Atlantic & North-West Railway* en vertu de la loi 50-51 Victoria, chapitre 33, article 5.

5 mars 1889 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5492-170

Décret en conseil 466 du gouvernement du Canada confirmant le statut de réserve indienne du domaine du Sault-Saint-Louis.

7 décembre 1895 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5494-170

Décret en conseil 3454 autorisant la vente de terrain nécessaire au passage du chemin de fer de la *South Western Company* sur la réserve indienne.

12 juin 1896 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5493-170

Décret en conseil 2055 autorisant la vente de 3,41 acres à la compagnie *South Western Railway*.

23 avril 1897

Lettres patentes 11 698 - Vente par le gouvernement du Canada à la compagnie *St. Lawrence & Adirondack Railway*.

17 septembre 1898 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 16649

Décret en conseil 2203 autorisant la compagnie *Canadian Pacific Railway* à acquérir 3 arpents et 52,74 perches, plus ou moins, pour construire une route en vertu de l'article 35 de la Loi sur les Indiens.

25 mars 1903 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5500-170

Décret en conseil 459 du gouvernement du Canada autorisant la compagnie *St. Lawrence & Adirondack Railway* à acquérir une parcelle de terre de 0,74 acre pour construire une voie d'évitement.

29 avril 1903 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5500-170

Émission des lettres patentes 13 489 à la compagnie *St. Lawrence & Adirondack Railway* pour une parcelle de terre de 0,74 acre désignée comme le lot 4 partie de la seigneurie du Sault-Saint-Louis.

7 juin 1910 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5504-170

Décret en conseil 1193 du gouvernement du Canada autorisant la vente d'une parcelle de terre de 0,22 acre à la *Canadian Pacific Railway* pour agrandir la station Adirondack Junction.

24 janvier 1911 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5505-170

Décret en conseil 137 du gouvernement du Canada autorisant la *Canadian Pacific Railway* à acquérir une parcelle de terre de 2,73 acres (3,22 arpents) afin de construire une double voie.

8 juin 1911 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5507-170

Décret en conseil 1362 du gouvernement du Canada autorisant la compagnie *Canadian Light & Power* à acquérir un droit de passage sur la réserve d'une superficie de 55,19 acres.

1er août 1911 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5508-170

La bande cède au gouvernement du Canada, pour vente à des fins industrielles, une île située à l'est du village de Caughnawaga, à l'exception du droit de passage de la *Canadian Light & Power* et de celui de la *Canadian Pacific Railway*, avec la surlargeur à consentir à cette compagnie.

La superficie indiquée est de 61,4 acres.

12 août 1911 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5508-170

Décret en conseil 1892 du gouvernement du Canada approuvant la cession d'une île à l'est du village de Caughnawaga pour être vendue pour usage industriel.

6 juin 1912 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5509-170

Décret en conseil 1530 du gouvernement du Canada autorisant la compagnie de chemin de fer *Canadian Pacific Railway* à acquérir un terrain de 18,03 acres devant servir de banc d'emprunt.

30 septembre 1912 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5510-170

Décret en conseil 2629 du gouvernement du Canada autorisant la *Canadian Pacific Railway* à acquérir une superficie additionnelle de 4,79 arpents en sus de la superficie autorisée d'après le décret en conseil du 24 janvier 1911.

14 mars 1913

Émission des lettres patentes 16 847 du gouvernement du Canada à la *Canadian Pacific Railway*. La superficie mentionnée est de 12,42 acres.

18 mars 1913

Émission des lettres patentes 16 848 du gouvernement du Canada à la *Canadian Pacific Railway*. Superficie indiquée : 6,77 acres.

5 juin 1914 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5512-170

Décret en conseil 1405 du gouvernement du Canada autorisant un échange de terrain d'une superficie de plus ou moins 2 100 pieds carrés avec la compagnie de chemin de fer *Canadian Pacific Railway*. La compagnie détiendrait ce terrain depuis 1912.

31 octobre 1914 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5513-170

La *Canadian Pacific Railway* vend au gouvernement du Canada un terrain de plus ou moins 0,04 acre.

20 janvier 1915

Émission des lettres patentes 17 410 du gouvernement du Canada à la compagnie de chemin de fer *Canadian Pacific Railway* pour un terrain d'une superficie de 0,04 acre.

3 mai 1917 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5515-171

Jugement de la Cour de l'Échiquier du Canada déclarant que l'île Saint-Nicolas, située en face de la réserve, n'a jamais fait partie des deux concessions de 1680 et que, par conséquent, le titre de propriété de cette île appartiendrait à la province de Québec.

23 septembre 1932

Résolution 583 du conseil de bande de Caughnawaga pour mettre gratuitement à la disposition de la Corporation du pont du lac Saint-Louis le terrain nécessaire à la construction, à la maintenance et à l'exploitation d'un pont devant éventuellement être construit sur le fleuve Saint-Laurent, moyennant le respect de certaines conditions.

7 décembre 1932 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5521-171

Décret en conseil 2675 du gouvernement du Canada autorisant le transfert à la *Corporation du pont du lac Saint-Louis* de terres de la réserve sans compensation, à l'exception des conditions mentionnées dans la résolution du conseil de bande. S.R.C. 1927, chap. 98, art. 48.

4 mai 1933

Émission des lettres patentes 22 523 du gouvernement du Canada à la compagnie *Canadian Light & Power* pour une superficie de 55,2 acres.

9 mars 1936 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5522-171

Décret en conseil 534 du gouvernement du Canada autorisant la cession d'une parcelle de terrain au gouvernement du Québec pour l'élargissement de la route aux approches menant au pont Mercier. La superficie indiquée est de 2,11 acres.

21 décembre 1940 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5524-171

Décret en conseil 7522 du gouvernement du Canada accordant la permission au gouvernement du Québec d'entrer sur la réserve pour effectuer l'élargissement de la route menant à Malone (État de New-York) ainsi que l'élargissement de la route de Châteauguay.

18 juillet 1945

Résolution du conseil de bande demandant la rétrocession comme terre de réserve d'une île cédée au gouvernement du Canada en date du 1er août 1911. Le gouvernement du Canada avait accepté la cession par le décret en conseil 1892, mais n'avait jamais vendu cette île.

16 août 1945 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5526-171

Décret en conseil 5591 par lequel le gouvernement du Canada rétrocède l'île cédée en 1911 par la bande. Cette île, d'une superficie d'environ 61,4 acres, redevient terre de réserve.

16 septembre 1955 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5532-171

Décret en conseil 1955-1416 du gouvernement du Canada autorisant l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* à prendre sur la réserve indienne de Caughnawaga une superficie d'environ 1 262 acres pour les besoins de la voie maritime. Certains des terrains compris dans ce 1 262 acres ne seront utilisés que pour une période de 5 ans.

9 février 1956 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5533-171

Décret en conseil 1956-231 du gouvernement du Canada autorisant l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* à prendre possession de terres dans la réserve indienne de Caughnawaga, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre Jules Leblanc daté du 14 janvier 1956.

13 février 1956

Expropriation de terres de la réserve par l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. La superficie concernée est de 7 arpents et 30 perches carrées (6,15 acres), conformément au plan de l'arpenteur-géomètre Jules Leblanc daté du 14 janvier 1956.

11 octobre 1956 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5538-171

Décret en conseil 1956-1538 du gouvernement du Canada autorisant l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* à exproprier des terres de la réserve représentant une superficie de 106,1 arpents carrés (89,63 acres), conformément au plan de l'arpenteur-géomètre Jules Leblanc daté du 18 septembre 1956.

12 octobre 1956

Expropriation de terres de réserve par l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. La superficie mentionnée est de 106,1 arpents carrés (89,63 acres).

31 août 1959 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5543-172

Rétrocession du lot 2, cédé le 16 mai 1850 à la *Compagnie de chemin de fer du lac St-Louis*.

22 septembre 1966 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 5548-172

Décret en conseil 1966-1824 - L'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* transfère au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Division des affaires indiennes, la régie et la gestion de trois parcelles de terre totalisant 10 968 901 pieds carrés (251,81 acres) qui ne sont plus requises pour les fins de la Voie maritime.

29 octobre 1969 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 16566

Achat par le ministère des Affaires indiennes d'un terrain de 10 000 pieds carrés appartenant à Martial Plante et situé à l'intérieur des limites de la réserve. Ce terrain avait été acheté en 1967 de la *Canadian Pacific Railway*.

28 octobre 1976 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 51077

Décret en conseil 1976-2662 du gouvernement de Canada - L'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* transfère au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien la régie et la gestion, pour l'usage et le bénéfice des Indiens, de terres d'une superficie de 553,19 acres. La Voie maritime se réserve l'usage d'une ligne de transport d'électricité.

12 octobre 1978 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 61619

Décret en conseil 1978-3105 du gouvernement du Canada concernant l'addition à la réserve indienne de Caughnawaga des lots acquis en 1966 et en 1976 de l'*Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. Superficie indiquée : 805 acres.

18 juin 1998 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 271031

Décret en conseil 1998-1136 visant à conférer le statut de réserve à une terre de 35,41 acres (12,33 hectares).

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1762** : il y a eu une délimitation par le gouvernement anglais sous l'autorité du gouverneur Guy Carleton pour arpenter la seigneurie du Sault-Saint-Louis par rapport aux limites des seigneuries environnantes. William-Auguste Austin en 1894, dans son carnet de notes, fait un croquis de deux monuments de pierre, dont l'un est gravé de la Couronne et de la devise *Honni soit qui mal y pense* ainsi que de la date 1762. Ce monument de pierre aurait été placé à l'embouchure de la rivière Châteauguay. Malheureusement, il a disparu depuis un certain nombre d'années. Il semble y avoir une incertitude sur l'année de pose de ce monument. John Collins, sur le plan 1166, mentionne avoir fait l'arpentage de la seigneurie du Sault-Saint-Louis en 1769;
- 2) **1880** : établissement des limites de la réserve par W. McLea Walbank;
- 3) **1894** : renouvellement des limites de la réserve par William-Auguste Austin;
- 4) **1937** : réarpentage d'une partie de la limite sud de la réserve par Ernest Gohier;
- 5) **1957** : renouvellement par Gaston Bolduc d'une partie de la limite sud de la réserve qu'avait réarpentée Gohier en 1937;
- 6) **1958** : réarpentage d'une partie de la limite ouest par Gaston Bolduc;
- 7) **1966** : réarpentage de la limite ouest et de la limite sud par Gérard Raymond;
- 8) **1983** : réarpentage de la limite ouest par Gilles Drolet;
- 9) **2000** : réarpentage de la limite sud-ouest par Roger Reid.

N.B. - Les plans datant du régime français ne sont pas déposés dans les archives de la Division des levés officiels et par conséquent n'ont pas été considérés. Ils n'auraient probablement qu'une valeur purement historique.